

Perspectives

N°25/305 – 3 novembre 2025

FRANCE – Les dessous de la baisse des exportations de boissons au troisième trimestre

La principale actualité économique de la semaine en France est évidemment la forte croissance du PIB au troisième trimestre, nettement supérieure à celle de la zone euro, alors que l'activité allemande est restée inerte. Nous l'avons toutefois déjà largement traitée dans notre publication « [Flash PIB : la croissance déjoue les pronostics et augmente de nouveau au troisième trimestre \(+0,5%, après +0,3%\)](#) ». Nous nous penchons ici sur des éléments plus spécifiques, en lien avec la forte baisse en volume des exportations agro-alimentaires enregistrée au troisième trimestre dans les comptes nationaux (heureusement compensée par une hausse des exportations d'autres produits, en particulier aéronautiques), et plus particulièrement celles de boissons, dans un contexte de tensions commerciales avec la Chine et les États-Unis.

Les exportations agro-alimentaires et de boissons peuvent paraître à première vue anecdotiques, mais elles ne le sont pas tant à l'échelle des exportations totales de la France. Les produits des industries agro-alimentaires représentent près de 11% des exportations françaises en 2024¹ (soit 64 Mds€), d'après la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI). Près d'un tiers de ces exportations agro-alimentaires sont constituées par les boissons (20 Mds€). À eux seuls, les vins et spiritueux représentent 85% des exportations françaises de boissons en 2024 (16,5 Mds€, soit près de 3% des exportations françaises totales), et l'excédent commercial français sur ces produits est particulièrement important (14,3 Mds€ en 2024). Or, pour ces produits, la France apparaît très dépendante des échanges avec les pays tiers (hors de l'Union européenne) et, en particulier, du marché américain, et du marché chinois, dans une moindre mesure. C'est ce qui ressort d'une étude récente² de la DGDDI.

Il peut être tout d'abord utile de rappeler les mesures douanières mises en place récemment par la Chine et les États-Unis et qui affectent ces produits. Le 7 octobre 2024, la Chine introduisait des droits *anti-dumping* d'une valeur moyenne de 34,8% sur les eaux-de-vie de vin européennes (le cognac en représentant 90%). L'effet s'est rapidement fait sentir, avec une baisse de 56% des exportations vers la Chine pour ce produit au premier trimestre 2025 (par rapport au premier trimestre 2024).

L'accord commercial de Turnberry entre l'Union européenne (UE) et les États-Unis n'a pas épargné les boissons, puisque le taux plancher de 15% de droits de douane sur les exportations de l'UE à destination des États-Unis leur est appliqué. Avant cela, le taux additionnel de 10% leur était appliqué depuis avril 2025. À un niveau agrégé, l'impact macro-économique de la hausse des droits de douane américains devrait être limité pour la France par rapport à d'autres grands pays européens, en raison du poids relativement faible des exportations vers les États-Unis dans le PIB (environ 2%). Pour l'année 2026, nous estimons cet effet à environ -0,2 point de croissance en France, contre -0,4 point à l'échelle de la zone euro. L'effet pourrait toutefois être concentré sur quelques secteurs.

Au sein de l'UE, la France est le premier pays exportateur de vins et spiritueux vers les pays hors UE en 2024, ce qui est vrai pour chacune de ces catégories de produits : vins tranquilles, vins mousseux, eaux-de-vie de vin et autres spiritueux (malgré la forte concurrence de l'Italie sur les deux premières catégories mentionnées). La France se distingue par une stratégie de montée en gamme, avec des prix nettement

¹ Voir notamment l'[analyse annuelle 2024](#).

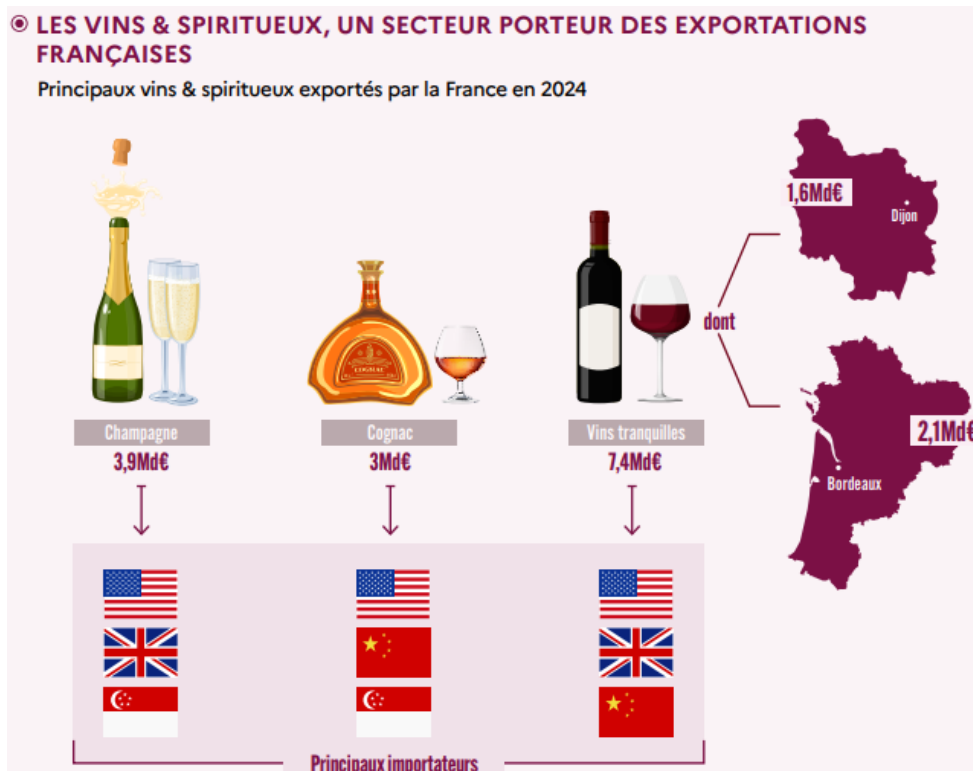
² « [Les vins et spiritueux : points forts à l'exportation mais très exposés aux États-Unis et à la Chine](#) », Études et éclairages n°102, septembre 2025.

supérieurs à ses concurrents (l'Italie se positionnant plutôt sur l'entrée et le milieu de gamme pour les vins). La France est particulièrement vulnérable sur ce segment des vins et spiritueux, puisque les États-Unis représentent le premier marché à l'export (et ce, pour l'ensemble des catégories susmentionnées). La Chine se positionne, pour sa part, comme le deuxième importateur de cognac et le troisième importateur de vins tranquilles.

L'étude de la DGDDI révèle, par ailleurs, que parmi les 5 400 entreprises exportatrices de vins et spiritueux en 2022, 40% exportent vers les États-Unis et 20% vers la Chine et Hong-Kong, et une part significative d'entre elles présente une forte concentration de leurs exportations vers ces marchés. Les entreprises les plus exposées au marché américain sont celles qui ont les plus fortes marges, soit les exportatrices de cognac et de champagne.

Après une période d'expansion liée au rebond *post-Covid*, marquée par une forte progression des prix mais aussi des volumes, les exportations françaises de vins et spiritueux ont diminué en valeur depuis 2023. Dès décembre 2024, les données révélaient des stratégies d'anticipation face à la potentielle future hausse des droits de douane américains, après l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis en novembre 2024 (avant sa prise de fonction en janvier 2025). Il faut dire qu'un précédent existe, puisque l'administration Trump I avait instauré une taxe de 25% sur certaines exportations de vins tranquilles en bouteille en 2019³ (abrogée ensuite en mars 2021). En décembre 2024, la hausse des exportations en valeur vers les États-Unis était ainsi particulièrement marquée pour les vins de Bordeaux (+150% par rapport à novembre 2024, à rebours des variations saisonnières habituellement observées), mais elles augmentaient aussi très nettement pour les autres appellations de vin (+100%) et les vins produits dans l'UE correspondant essentiellement aux vins de France (+125%). L'étude de la DGDDI souligne un nouveau phénomène de hausse sensible des exportations de vin vers les États-Unis en mars 2025 (avec une hausse toutefois plus modérée qu'en décembre).

Les données d'exportations ne sont pas encore disponibles pour septembre, mais les données à août 2025 sont révélatrices d'une forte baisse des exportations françaises de boissons en valeur. Celles-ci ont diminué de 6,5% en août par rapport à juillet, après une baisse de 7,6% pour le mois de juillet par rapport à celui de janvier 2025, en données corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrés.



Sources : DSECE/DGDDI

³ La mesure visait aussi d'autres produits, et le taux de taxation avait d'abord été fixé à 10%, puis à 15% pour les avions et 25% pour les autres produits (dont les vins tranquilles en bouteille).

☑ **Notre opinion** – La forte baisse des exportations françaises de boissons depuis avril résulte en partie d'un phénomène de compensation après les hausses par anticipation constatées en décembre 2024 et mars 2025. Toutefois, l'ampleur de cette baisse et la nouvelle diminution constatée en août semblent révéler un effet significatif de la hausse des droits de douane américains sur ce secteur. Il faudra évidemment suivre le phénomène dans la durée, les données mensuelles pouvant être affectées par d'autres facteurs, avec également des compensations possibles d'un mois sur l'autre. Elle illustre en tout cas la forte vulnérabilité de certains secteurs au marché américain.

Article publié le 31 octobre 2025 dans notre hebdomadaire [Monde – L'actualité de la semaine](#)

Consultez nos dernières parutions en accès libre sur Internet :

Date	Titre	Thème
31/10/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
30/10/2025	France – Conjoncture – Flash PIB : la croissance déjoue les pronostics et augmente de nouveau au T3 (+0,5%, après +0,3%)	France
29/10/2025	Fintech Outlook 9 premiers mois de l'année – L'année des jetons	Fintech
28/10/2025	Chine – 4^e plénum et plan quinquennal, le ballet de la planification reprend à Pékin	Asie
27/10/2025	France – Légère embellie du climat des affaires et de la confiance des ménages en octobre	France
24/10/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
24/10/2025	Mexique – Dans l'espoir d'un accord commercial, une attente moins coûteuse qu'attendu	Amérique latine
23/10/2025	Au Maroc, la jeunesse politisée force le pays à faire face à ses contradictions	Afrique et Moyen-Orient
23/10/2025	Italie – Le budget de la paix gouvernementale ?	Italie
22/10/2025	Royaume-Uni – Le marché du travail continue de se détendre lentement	Royaume-Uni
21/10/2025	France – Nouvelle baisse des émissions de GES et de l'empreinte carbone en 2024	France
20/10/2025	Europe – Scénario 2025-2026 : des vents contraires se calment, d'autres se lèvent	Europe
17/10/2025	Monde – L'actualité de la semaine	Monde
16/10/2025	Colombie – Le risque de voir sa réputation ternie	Amérique latine
16/10/2025	Donald Trump et ses banquiers	États-Unis

Crédit Agricole S.A. — Direction des Études Économiques

12 place des États-Unis – 92127 Montrouge Cedex

Directeur de la Publication : Isabelle Job-Bazille

Rédacteur en chef : Armelle Sarda

Documentation : Elisabeth Serreau – **Statistiques** : DataLab ECO

Secrétariat de rédaction : Fabienne Pesty

Contact : publication.eco@credit-agricole-sa.fr

Consultez les Études Économiques et abonnez-vous gratuitement à nos publications sur :

Internet : <https://etudes-economiques.credit-agricole.com/>

iPad : application **Études ECO** disponible sur App store

Android : application **Études ECO** disponible sur Google Play

Cette publication reflète l'opinion de Crédit Agricole S.A. à la date de sa publication, sauf mention contraire (contributeurs extérieurs). Cette opinion est susceptible d'être modifiée à tout moment sans notification. Elle est réalisée à titre purement informatif. Ni l'information contenue, ni les analyses qui y sont exprimées ne constituent en aucune façon une offre de vente ou une sollicitation commerciale et ne sauraient engager la responsabilité du Crédit Agricole S.A. ou de l'une de ses filiales ou d'une Caisse Régionale. Crédit Agricole S.A. ne garantit ni l'exactitude, ni l'exhaustivité de ces opinions comme des sources d'informations à partir desquelles elles ont été obtenues, bien que ces sources d'informations soient réputées fiables. Ni Crédit Agricole S.A., ni une de ses filiales ou une Caisse Régionale, ne sauraient donc engager sa responsabilité au titre de la divulgation ou de l'utilisation des informations contenues dans cette publication.